

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 novembre 2023

L'An Deux Mil Vingt-Trois, le 30 novembre à 18 Heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier COULON, Maire.

Etaient présents : M. Olivier COULON, M. François DECOOPMAN, Mme Nathalie MIEZIN, M. Vincent FORTIN, M. Sébastien LENOIR, M. Nicolas DESANDERE, M. Régis VAN DE KERCKHOVE, M. Axel VAN LOOY, Mme Nelly VEGA, M. Pascal MARECHAL formant la majorité des Membres en exercice.

Absents : M. Serge MINERVINI ayant donné pouvoir à M. Nicolas DESANDERE
Mme Aurélie MARECHAL et Mme Laetitia WATTIER, absentes excusées

Monsieur François DECOOPMAN a été élu secrétaire de séance.

N° de la délibération	Objet	Décision
2023-31	<p>Budget 2023, Décision Modificative n°1</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,</p> <p>- Décide de modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2023 comme suivant :</p> <p><i>En section de fonctionnement</i></p> <p><u>En dépenses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Article 64168 Autres emplois aidés + 10 500€ - Article 6450 Charges de sécu et prévoyance + 8 100€ - Article 6470 Autres charges sociales + 200€ <p><u>En recettes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Article 74718 Participations Etat – Autres + 2 561.24€ <p><i>Le Budget sera donc en section de fonctionnement, en suréquilibre de 9 313€.</i></p>	FAVORABLE à l'unanimité
2023-32	<p>Recensement de la population 2024, rémunération de l'agent recenseur</p> <p>Le Conseil Municipal,</p> <p>- Décide d'attribuer à l'agent recenseur une rémunération d'un montant forfaitaire de 1 500€ Brut.</p>	FAVORABLE à l'unanimité
2023-33	<p>Fusion de l'ADTO-SAO, revalorisation de la valeur de l'action</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,</p> <p>-Autorise le comptable assignataire de la commune à procéder à la correction du bilan par opérations d'ordre non budgétaire, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Débit compte 1068 et Crédit compte 271 (inventaire n° ADTO) pour 50,00 € (sortie du titre détenu) - Débit compte 261 (inventaire 2020/ADTO-SAO, Désignation : 6 actions ADTO-SAO) et Crédit compte 1068 pour 900,00 € (entrée des 6 titres) - Débit compte 1068 Crédit compte 192 pour 850,00 € (constatation de la plus-value d'échange) 	FAVORABLE à l'unanimité
2023-34	<p>Désignation des représentants de la collectivité au sein de l'ADTO-SAO</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide de désigner Monsieur François DECOOPMAN pour représenter la collectivité aux assemblées générales de l'ADTO-SAO. Madame Nathalie MIEZIN est désignée en qualité de suppléant. - Décide de désigner Monsieur François DECOOPMAN pour représenter la collectivité aux assemblées spéciales des actionnaires. Madame Nathalie MIEZIN est désignée en qualité de suppléant. 	FAVORABLE à l'unanimité

2023-35	Demande de subvention de l'Association Sports et Loisirs Le Conseil Municipal, - Décide d'attribuer une subvention au titre de l'exercice 2023, à l'Association SPORTS et LOISIRS d'un montant de 450€.	FAVORABLE à l'unanimité
2023-36	Fête foraine Le Conseil Municipal, - Décide de ne plus faire appel aux forains actuels et décidera lors d'un prochain conseil des animations qui seront mises en place.	FAVORABLE à l'unanimité

Le Maire,
Olivier COULON

